

Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19 : résumé des prestations financières*

Type de soutien	Description du soutien	Montant de soutien	Comment obtenir ce soutien?	Renseignements supplémentaires
Prestation canadienne d'urgence (PCU)	<p>Cette prestation imposable offrira 2 000 \$ par mois pendant quatre mois au maximum pour les travailleurs qui ont perdu leur revenu en raison de la COVID-19.</p> <p>La PCU sera offerte aux personnes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les travailleurs qui doivent cesser de travailler en raison de la COVID-19 et qui n'ont pas accès à un congé payé ou à une autre forme de soutien du revenu. • Les travailleurs qui sont malades, qui sont mis en quarantaine ou qui prennent soin d'une personne malade atteinte de la COVID-19. • Les parents travailleurs qui doivent rester à la maison sans salaire pour s'occuper d'enfants qui sont malades ou qui ont besoin de soins supplémentaires en raison des fermetures d'écoles et de garderies. • Les travailleurs qui ont encore leur emploi, mais qui ne sont pas payés parce qu'il n'y a pas suffisamment de travail en ce 	2 000 \$ par mois	La Prestation canadienne d'urgence sera accessible par l'intermédiaire d'un portail Web sécurisé dès le début du mois d'avril.	Cliquez ici pour de plus amples renseignements

* Ces soutiens financiers sont offerts par le gouvernement fédéral à l'heure actuelle. Veuillez consulter le site web du gouvernement du Canada pour les dernières mises à jour. Pour découvrir les soutiens financiers offerts par les gouvernements provinciaux et municipaux, veuillez consulter les organes de presse de votre ville ou province.

* Ces renseignements sont adaptés d'une liste dressée par habesha.help@gmail.com; <https://ethioerisupport.webnode.com/>

	<p>moment et que leur employeur leur a demandé de ne pas venir travailler.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les salariés et travailleurs autonomes, y compris les travailleurs à contrat, qui ne seraient pas admissibles par ailleurs à l'assurance-emploi. 			
Soutien hypothécaire	<p>Les banques canadiennes se sont engagées à collaborer avec leurs clients, selon le principe du cas par cas, pour trouver des solutions qui les aideront à gérer les difficultés découlant de la COVID-19. Les Canadiens qui sont touchés par la COVID-19 et qui éprouvent des difficultés financières en raison de cette pandémie devraient communiquer avec leur institution financière au sujet de la possibilité d'un report hypothécaire. Ainsi, cette aide sera offerte aux personnes qui en ont le plus besoin quand elles en auront besoin.</p>	Dépend du montant du prêt hypothécaire	Communiquez avec votre institution financière	Cliquez ici pour de plus amples renseignements
Hausse des montants de l'Allocation canadienne pour enfants	<p>Le gouvernement du Canada versera 300 \$ de plus par enfant par l'intermédiaire de l'Allocation canadienne pour enfants (ACE) pour 2019-2020. Cela signifie environ 550 \$ de plus pour une famille moyenne. Cette prestation sera versée dans le cadre du paiement prévu de l'ACE en mai.</p>	300 \$ supplémentaires par enfant; 550 \$ supplémentaires pour une famille moyenne	Les familles qui reçoivent déjà l'Allocation canadienne pour enfants n'ont pas à présenter une nouvelle demande. Le paiement supplémentaire sera versé au mois de mai.	Cliquez ici pour de plus amples renseignements.
Moratoire sur le remboursement des prêts d'études canadiens	<p>À compter du 30 mars, le gouvernement du Canada mettra en place un moratoire de six mois lors duquel aucun frais d'intérêt ne sera imposé aux emprunteurs de prêts d'études. Aucun paiement ne sera requis et</p>	Dépend du montant du prêt	Les étudiants n'ont pas à présenter de demande pour interrompre leurs paiements.	Cliquez ici pour de plus amples renseignements.

	les intérêts ne seront pas accumulés pendant cette période.		Ils peuvent tout simplement cesser de payer pendant 6 mois à partir du 30 mars.	
Paiement du crédit spécial pour la taxe sur les produits et services	Le gouvernement du Canada versera un paiement spécial unique d'ici le début du mois de mai par l'intermédiaire du crédit pour la taxe sur les produits et services pour les familles à revenu faible ou modeste.	Près de 400 \$ pour les personnes seules et près de 600 \$ pour les couples	Il n'est pas nécessaire de présenter une demande pour recevoir ce paiement. Si vous êtes y admissible, vous l'obtiendrez automatiquement.	Cliquez ici pour de plus amples renseignements.
Délai supplémentaire pour produire une déclaration de revenus	<p>Le gouvernement du Canada reportera la date d'échéance de production des déclarations de revenus des particuliers pour l'année 2019.</p> <p>Dans le cas des particuliers (autres que les fiducies), ils auront jusqu'au 1^{er} juin 2020 pour produire leurs déclarations de revenus.</p> <p>Le gouvernement du Canada permettra également que tout nouveau solde d'impôt sur le revenu dû, ou les acomptes provisionnels, soient reportés jusqu'après le 31 août 2020, sans intérêts ni pénalités.</p>		Il n'est pas nécessaire de présenter une demande.	Cliquez ici pour de plus amples renseignements.